



PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN  
MUNICIPALITÉ DE LA GUADELOUPE

## AVIS PUBLIC AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ :

Que lors de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de La Guadeloupe tenue le 14 décembre 2020, le conseil a adopté le règlement # 512-2020 modifiant le règlement 373-2007 (zonage).

L'objet de ce règlement est d'inclure des dispositions pour les constructions devenues dérogatoires suite à une acquisition à des fins d'utilité publique.

Un certificat de conformité a été émis par la MRC de Beauce-Sartigan pour le règlement numéro 512-2020 en date du 12 janvier 2021.

Toutes personnes intéressées à ce règlement peuvent le consulter :

- Sur le site internet de la municipalité dans la section avis public
- En faisant une demande par courriel à [info@munlaguadeloupe.qc.ca](mailto:info@munlaguadeloupe.qc.ca) ou par téléphone au 418-459-3342 poste 221

Ce règlement est entré en vigueur conformément à la loi.

Donné à La Guadeloupe ce 1<sup>er</sup> jour de février 2021

Christiane Lacroix  
Directrice générale/ secrétaire-trésorière

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Christiane Lacroix, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de La Guadeloupe, résidant au 371, 19<sup>e</sup> Avenue, La Guadeloupe (Qc) G0M 1G0, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant, deux (2) copies aux endroits désignés par le conseil entre 12h00 et 17h00, le 1<sup>er</sup> février 2021 et en le publiant dans le journal local Notre-Milieu, édition de février 2021,

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 1<sup>er</sup> jour de février 2021

Christiane Lacroix  
Directrice générale/ secrétaire-trésorière

---

---